



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE À HUIS CLOS

Paris et Boston, le 11 septembre 2020 – 18h00 CET – La société Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Mixte se réunira le jeudi 17 septembre 2020 à 15h à huis clos.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et compte tenu des mesures administratives limitant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, la Société annonce que cette Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à « huis clos » sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Dans ce contexte et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, les actionnaires ont la possibilité d'exprimer leur vote, en amont de l'Assemblée Générale, en remplissant un formulaire de vote par correspondance, ou en donnant un mandat de vote par procuration au Président de l'Assemblée Générale ou à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce. Il ne pourra être adressé aucune carte d'admission aux actionnaires ou à leurs mandataires qui en feraient la demande.

Les actionnaires qui le souhaitent auront la possibilité de suivre l'Assemblée Générale qui sera retransmise en direct par conférence téléphonique. Il est précisé qu'aucun vote ni dépôt de résolution nouvelle ne pourra être enregistré lors de la conférence téléphonique, qui ne permettra que la retransmission de l'Assemblée Générale, tenue à huis clos.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la conférence téléphonique sont invités à s'inscrire en écrivant à ag@neovacs.com au moins 24h avant la date de l'Assemblée Générale. Les actionnaires qui seront connectés à la conférence téléphonique pour suivre l'Assemblée générale pourront poser des questions et échanger avec la direction de la Société après la clôture de l'Assemblée générale.

L'avis de convocation a été publié au BALO du 17 août 2020 et l'avis de seconde convocation a été publié au BALO du 4 septembre 2020.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations : www.neovacs.fr**

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ
Relations Presse financière
nbouchez@actus.fr
01 53 67 36 74